Compte-rendu du conseil municipal de TOUVRE
SEANCE du 21 mai 2014

*****

L'an deux mille quatorze

Le vingt et un mai

à dix-neuf heures et trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de TOUVRE

régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Date de convocation du Conseil : 14/05/2014

Présents : Mmes BAPTISTE, DUBOIS, FOSTAN, REYNAUD
MM ANTUNA, DUBREUIL, FARGE, GOURSEAUD, PIOT, PRIETO, REICH

Pouvoirs : M. GIANSANTI à M. PRIETO, Mme BIGOT à Mme REYNAUD

Absents : Mmes BLANCHARD et JARTON

Secrétaire de séance : Frédéric ANTUNA

L'ordre du jour de convocation était le suivant :

1. Autorisation permanente et générale de poursuites
2. Indemnités à la Perceptrice
3. Modification des statuts du SIVU et montant de la participation communale
4. Participation de la commune aux frais de fonctionnement pour deux enfants tolvériens scolarisés à Angoulême
5. Proposition de constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs
6. Questions diverses
7. Informations diverses.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a nécessitée à rajouter deux points à l'ordre du jour :
A l'unanimité le conseil municipal accepte de rajouter le point suivant :
- Décision modificative n°1 (budget commune)

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

1/ Autorisation permanente et générale de poursuites

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que c'est la Trésorerie de Ruelle qui gère les impayés de la commune.
A ce titre, Madame la responsable du Centre des Finances Publiques de Ruelle demande à recourir, envers les redevables défaillants, aux oppositions à tiers détenteurs (employeurs,

banques, notaires, CAF, etc ...) et aux différentes procédures civiles d'exécution (saisie des rémunérations, saisie attribution CAF, saisie mobilière, saisie attribution de créances, etc...). Pour ce faire, il lui faut l'autorisation de Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire a signé cette autorisation de poursuites.

2/ Indemnités à la Perceptrice

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'allouer une indemnité de conseil aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante.
En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet.
Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor.
Or actuellement c'est une Comptable du Trésor qui assure l'intérim de la vacance du poste de Ruelle (du 20 janvier au 31 août 2014).
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de verser une indemnité à hauteur de 100% à Madame La comptable du Trésor, du 20 janvier au 31 août 2014.

3/ Modification des statuts du SIVU et montant de la participation communale

Madame la Présidente du SIVU propose à chaque commune membre de délibérer sur une révision de l'article 2 des statuts.

Elle propose la rédaction suivante :

ARTICLE 2 : objet

Le SIVU Enfance Jeunesse Intercommunal a pour objet d'exercer des missions d'éducation, d'accueil de proximité, de découverte, d'animation en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.
A cet effet, le SIVU Enfance Jeunesse est compétent pour étudier, réaliser, exploiter, entretenir, soit directement, soit selon des modes habituels de gestion des services publics, tous les équipements et actions sur le territoire des COMMUNES lui ayant délégué les actions suivantes :

- Au titre d'une compétence commune, un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) intercommunal ouvert aux enfants de 3 à 11 ans durant les mercredis et vacances scolaires ;
- Pour le compte des communes de :
    - Ruelle s/Touvre, L'Isle d'Espagnac, Mornac :
        - Un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)
        - Un lieu d'Accueil Enfants et Parents (LAEP)
        - Un dispositif d'actions et d'animations éducatives et culturelles en direction des jeunes de 12 à 17 ans révolus
        - Un dispositif de séjours courts accessibles aux 3 à 17 ans révolus ;
    - Ruelle s/Touvre, L'Isle d'Espagnac :
        - Un dispositif d'animations de quartier ciblant les zones d'habitat social de « Villement » et « Puyguillen » à Ruelle s/Touvre et « Les Ecasseaux » à L'Isle d'Espagnac ;
    - L'Isle d'Espagnac, Mornac :
        - Un multi-acceuil

- A la demande d'une commune dans le cadre d'une convention de prestation de services
    - A titre provisoire ou expérimental, toute prestation de services liée aux activités périscolaires et extrascolaires non prévues dans les délégations de compétences précitées ;
    - A titre accessoire, l'acheminement des enfants entre les sites scolaires et le centre de loisirs.
      Ces prestations sont réalisées, selon les modalités fixées par convention, et donnent lieu à une contrepartie financière basée sur le coût réel de la prestation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent leur accord pour modifier l'article 2 des statuts du SIVU comme précédemment présenté.

Autre point : **Participation au SIVU le mercredi après-midi à la rentrée 2014/2015** :

- Demander au Directeur de l'ALE s'il y a des inscriptions
- Préparer une information aux parents pour offrir une possibilité de transport entre Touvre et L'Isle d'Espagnac par le biais de l'association des Parents d'Elèves

Montant de la participation communale

Madame le maire rappelle à l'assemblée que la participation de l'année 2013 était de 29 518 €, versée mensuellement.
Par ailleurs, Madame le maire explique que le budget prévisionnel 2014 du SIVU Enfance et Jeunesse fait apparaître une participation pour la commune de TOUVRE d'un montant de :

- 30 522 € pour les dépenses de fonctionnement ;
- 2 873 € pour les dépenses d'investissement ;
- 2 459 € pour participation spéciale

soit la somme totale de 35 854 € au titre de l'année 2014, ce qui représente une augmentation de 21%.
Madame le maire propose à l'assemblée que la commune verse sa participation mensuellement (1/12)
Elle demande au conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une participation de 35 854 € au titre de l'année 2014.

4/ Participation de la commune aux frais de fonctionnement pour deux enfants tolvériens scolarisés à Angoulême

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux enfants de la commune sont scolarisés dans une école d'Angoulême en classe CHAM.
A ce titre il convient de signer la convention de participation aux frais de fonctionnement engendrés par ces enfants. La somme due est de 851.10 euros pour l'année 2013-2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise Madame le Maire à signer la convention et
- donne son accord pour payer la somme demandée par la commune d'Angoulême.

5/ Proposition de constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu, à l'issue des récentes élections et, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

La commission, composée de 7 membres, à savoir Madame le Maire, présidente, ainsi que 6 commissaires, est chargée, avec le représentant de l'administration, de la révision des évaluations cadastrales des propriétés bâties et non bâties.
6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants sont choisis par la Direction des services fiscaux parmi une liste de contribuables dressée en nombre double.
Aussi, Madame le Maire propose à l'assemblée de désigner les 12 commissaires titulaires et 12 suppléants qui seront proposés à l'administration fiscale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose les commissaires suivants :
Présidente: Mme BAPTISTE, Maire

Titulaires :
Mme VERRIERE Marie-George
M. CHAULET Christian (profession agricole)
M. TARDIEU Gilles
Mme MONTASTIER Paulette
Mme POMAREL Françoise
Mme SANCHEZ Isabelle
M. DUPUY Roger
Mme PIERRE Maryse
M. TERRADE Arnaud
M. MONTAUDON Jean-François
Mme SUTRE Françoise (Magnac s/Touvre)
Mme BICHON Colette (Garat)

Suppléants :
Mme GUIBERT Nadine
M. ROLLAND Guy
M. DEBILLY Jacques
M. JEROME Marc
Mme MEIZE Sylvie
Mme PELTIER Corinne
Mme RENARD Sandrine
M. ENEE Daniel
M. DAMPURÉ Philippe
M. SOULET Michel
M. DANETTE Michel
M. MOUNIER Patrick (Profession agricole / Mornac)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, AUTORISE la décision modificative, à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

- Elections européennes du 25 mai 2014 : désignation des assesseurs
- Arrivée au Quai 55 d'une vendeuse d'accessoires de mode et de mariées (c'est une Tolvérienne) à compter du 25 mai 2014.
- Poissonnier au Quai 55 : Mme le Maire s'est rapprochée des Services du Grand-Angoulème pour résoudre le problème des déchets. Dossier en attente de réponse.
- La fleuriste du Quai 55 vient-elle toujours le dimanche ?
- Décathlon a mis des panneaux au rond-point de La Lèche sans autorisation. Faire un courrier rappelant la réglementation.
- Le toit de la cabane de l'aire de jeux est détérioré ... voir pour le réparer ou le changer.

- Concert au gymnase le 25 mai : préparer une campagne d'information

COMPTE RENDU DE REUNIONS

Grand-Angoulême par Isabelle FOSTAN

Le 15 mai s'est tenu le 2ème conseil communautaire, en l'absence des conseillers communautaires d'Angoulême, Soyaux, Puymoyen et Nersac. Les négociations sont en cours.

Voir tableau des commissions ci-après

SIAHPT par Eliane REYNAUD

Election du Président : Mr Bruno MAITRE, du Gond-Pontouvre.
Vice-Présidents : Mr Christophe CHOPINET de Ruelle ,
Mme Catherine GAZEAU de Magnac sur Touvre.
En ce qui concerne les indemnités, il y a eu report, elles seront votées lors de la présentation du budget 2014.

SIAH de l'Echelle par Eliane REYNAUD

Vote du compte administratif 2013 :
Excédent en investissement de 23701 euros
Excédent en fonctionnement de 82945 euros.

La contribution des communes pour 2014 demeure inchangée : 2858 euros pour TOUVRE.

Budget primitif 2014 :
Les indemnités d'élus passent de 2737 euros à 4100 euros, suite à la création d'indemnités pour les deux vice-Présidents qui jusqu'alors n'étaient pas indemnisés. Mme REYNAUD a fait remarquer qu'il serait plus judicieux de baisser les participations des communes plutôt que de créer des indemnités d'élus.

Le budget investissement en 2013 était de 3388 euros, celui-ci passe à 47 138 euros en prévision pour 2014 : 12 000 euros pour l'installation d'abreuvoirs pour les troupeaux, afin d'éviter le piétinement dans le lit de la rivière qui est une cause de pollution bactériologique. Cela sera débattu en réunion, mais d'ores et déjà, Mme REYNAUD pense que ce n'est pas aux communes de supporter la totalité de l'investissement et qu'il faudrait peut-être solliciter les éleveurs.

D'autre part, 27 000 euros sont prévus pour le financement d'études sur les moulins et pour commencer , les deux moulins en aval : celui de Mr RAVENEL et celui du Bas- Arssac. J'ai fait remarquer que ce chiffre me paraissait exorbitant, il m'a été répondu que les études ne coûteraient sans doute pas plus de 10000 euros, alors pourquoi provisionner 27000 euros ?

En conclusion j'ai donc voté contre pour les indemnités d'élus et contre pour le budget prévisionnel. La majorité étant les « pour. »

Pour les indemnités : 3 contre (2 voix pour Touvre, Mme REYNAUD avait le pouvoir d'Éric REICH, et une pour Magnac sur Touvre)
1 abstention
6 pour.
Pour le budget primitif : 3 contre, les mêmes que pour les indemnités.
2 abstentions
5 pour.

La délégation de fonction au président a été voté à l'unanimité.
L'augmentation de l'indemnité de la secrétaire de 20 euros par mois a également été votée à l'unanimité .Cette indemnité de 100 euros par mois n'ayant pas été augmentée depuis 2006.

Syndicat de la Fourrière par Eliane REYNAUD
Election des délégués des différents collèges pour la représentation au comité syndical.
Tous les délégués présents ont été élus (titulaires et suppléants) du fait de la faible participation à cette réunion.

Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz (SDEG) par Jacques PIOT
Election du Président et des délégués
Président : Christophe RAMBLIERE pour le secteur d'Angoulême
Président Général : Jean-Michel BOLVIN

Délégués titulaires :
M. RAMBLIERE de Brie
M. TEXIER de La Couronne
M. PAGNOUX de L'Isle d'Espagnac

Délégués suppléants :
M. RAPENOUIL de St Saturnin
M. DUPONT de Ruelle
M. ELIE d'Angoulême

SIVU Enfance Jeunesse de L'Isle d'Espagnac, Mornac, Ruelle et Touvre par Jacques PIOT

Président : Gilles MARSAT de Mornac
Vice-Présidentes :
Laurence SAUVEUR de L'Isle d'Espagnac
Alexia RIFFE de Ruelle sur Touvre

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours et an sus dits.

La séance est levée à 21 h 30.

ORGANISATION DES COMMISSIONS

A noter que ce sont les commissions qui désignent leur président Celles-ci ne se réuniront qu'après le conseil qui aura désigné les membres des commissions.

Commission Economie, Emploi, Culture et solidarité		
	Présidente de commission, en charge des politiques de cohésion sociale	Marie-Hélène PIERRE
	Vice-président en charge des politiques de l'économie, de l'emploi et de l'innovation Vice-présidente de commission,	Jacky BOUCHAUD
	Vice-président de commission, vice-président en charge de la culture et des équipements culturels	Isabelle FOSTAN
Commission Ressources et prospectives		
	Présidente de commission, vice-président en charge des marchés publics et du suivi des délégations de services publics	Fabienne GODICHAUD
	Vice-président de commission, vice-président en charge des finances et des contractualisations	Bernard CONTAMINE
	Vice-président de commission, vice-président en charge des ressources humaines et informatiques	Didier LOUIS
Commission Proximité et services à la population		
	Président de commission, vice-président en charge des services à la population, du service public de l'eau et de l'assainissement	Denis DOLIMONT
	Vice-président de commission, vice-président en charge des équipements sportifs, de la gestion du patrimoine et des travaux	Gérard DEZIER
	Vice-président de commission, vice-président en charge des politiques de valorisation des déchets	Yannick PERONNET
Commission Aménagement durable du territoire		
	Président de commission, vice-président en charge de l'aménagement durable du territoire et des politiques de mobilité	Michel GERMANEAU
	Vice-président de commission, vice-président en charge du logement public et de la politique de l'habitat	Jacques PERSYN
	Vice-président de commission, vice-président en charge de l'environnement et du tourisme	Guy ETIENNE